

# Anomalies sur les relevés AGIRC ARRCO des périodes APLD

L'accord APLD signé en décembre 2020, prévoit le maintien intégral de la **retraite complémentaire** (Agirc Arrco pour le sol et CRPN pour les navigants). Cette mesure reste encore appliquée dans certains secteurs pour quelques salariés de l'entreprise. **Or nous avons récemment constaté que certains relevés ne reflètent pas correctement cette mesure.**



N'hésitez pas à vérifier votre propre situation.

**Nous demandons à la Direction Générale de corriger cette anomalie dans les plus brefs délais et d'en informer l'ensemble des salariés.**

**Vous êtes de plus en plus nombreux à nous rejoindre,  
Ensemble, défendons notre avenir**





Air France

SYCAD-D2024-03-13

Mr Sylvain Le Nestour  
Directeur Rémunération, Paie et Transfo RH  
DP RT

Roissy, le 20 mars 2024

**Objet :** Maintien des garanties collectives sur la période d'APLD

Monsieur Le Directeur,

Les accords conclus au sein de notre entreprise concernant l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) sont en vigueur depuis 2020. L'objectif de ces accords est de permettre à l'entreprise de gérer les fluctuations d'activité tout en préservant les droits et garanties des salariés. Un des principes est le maintien des garanties collectives, notamment la retraite complémentaire (Agirc Arrco pour le sol) la mutuelle et la prévoyance. Je tiens à souligner que l'AGIRC ARRCO doit être maintenu à 100 % pendant toute la période de l'APLD.

Or, nous avons récemment constaté que certains relevés ne reflètent pas correctement cette mesure. Aussi, nous vous prions de bien vouloir corriger cette anomalie dans les plus brefs délais et d'informer l'ensemble des salariés de cette correction. Nous attendons aussi de vos services une information et une régularisation de situation pour les salariés partis à la retraite depuis le début de la période concernée.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de vous lire, croyez, Monsieur le Directeur, à notre sincère considération.

Laurence Demigné  
Secrétaire Générale CFE-CGC Air France

Copies / Mr R.Suchet Directeur Relations Sociale